

Communiqué de l'Association Française d'Économie Politique

Conséquences de la crise du Covid-19 et du confinement : il est nécessaire de prolonger l'ensemble des contrats dans l'ESR.

Le jeudi 23 avril dernier, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a communiqué sur la mise en place d'un plan de soutien aux activités de recherche affectées par la crise sanitaire actuelle. Ce plan doit permettre de prolonger « *si nécessaire les thèses, contrats doctoraux et postdoctoraux, ainsi que les contrats d'ingénieurs et techniciens* ». Plus précisément, ce plan vise à autoriser « *la prolongation des thèses, contrats doctoraux et post-doctoraux lorsque jugé nécessaire, jusqu'à 1 an* » et à permettre « *la prolongation systématique des conventions et des financements associés si nécessaire pour les projets soutenus par l'A.N.R. et reports des crédits de l'année 2020 qui n'auront pu être engagés en raison de la crise* ». Un court article sur le [site du ministère de l'Enseignement supérieur](#) décrit succinctement ces mesures.

Cette annonce est la bienvenue. Pour autant, l'AFEP s'inquiète du flou qui perdure autour du financement de ces mesures. Aussi, étant laissées à la discrétion des établissements, elles pourraient se révéler n'être que des mesures annoncées et non effectives. Il est indispensable qu'une généralisation soit organisée pour garantir des conditions identiques à tous les chercheurs et techniciens impliqués dans des projets en cours. Enfin, le financement de ces mesures d'exception ne doit pas se faire au détriment de financements futurs, alors que **la recherche requiert justement des financements plus abondants.**